

La suppression de l'aide médicale de l'Etat, une pomme de discorde

Le ministre de l'intérieur, Bruno Retailleau, a replacé dans le débat politique, lundi, ce panier de soins accessible aux étrangers

Il est des symboles tenaces. Au chapitre immigration, l'aide médicale de l'Etat (AME) en est un. Ce dispositif clive l'arène politique et pourrait rapidement donner à voir les divisions au sein du nouveau gouvernement.

Tout juste nommé ministre de l'intérieur, poids lourd de l'exécutif et figure conservatrice des Républicains (LR), Bruno Retailleau a déclaré sur TF1, lundi 23 septembre, qu'il souhaitait s'attaquer à ce panier de soins pour les étrangers sans papiers gagnant moins de 10 000 euros par an, et qui bénéficiait, fin 2023, à environ 450 000 personnes. «*Je ne veux pas (...) que la France soit le pays le plus attractif d'Europe pour un certain nombre de prestations sociales, d'accès aux soins*», a-t-il déclaré. Le nouveau locataire de la Place Beauvau peut a priori bénéficier sur ce sujet d'une bienveillance du premier ministre, Michel Barnier, qui défendait en 2021, lors de sa campagne pour la primaire LR, la suppression de l'AME.

« Dispositif de santé publique »

Des membres du gouvernement pourraient en revanche grincer des dents. La ministre de la transition écologique, Agnès Pannier-Runacher, plutôt rétive à la droitisation du macronisme, a réagi dès le lendemain sur France Bleu Nord : «*Nous avons été clairs. Une suppression ne serait pas acceptable parce que l'aide médicale de l'Etat, au-delà [du fait qu'elle vient] en aide aux étrangers sur le territoire, est un dispositif de santé publique*», a-t-elle opposé, en écho aux discussions qui ont traversé la Macronie au moment des débats sur le projet de loi sur l'immigration porté par Gérald Darmanin, à l'automne 2023.

Une mission, confiée à Claude Evin et à Patrick Stefanini, avait confirmé l'« utilité sanitaire » de l'AME, le 4 décembre 2023

La ministre de la santé, Geneviève Darrieussecq, est restée silencieuse sur le sujet mais elle avait, en novembre 2023 et avec vingt-cinq autres députés MoDem, signé un texte publié par *La Croix* et intitulé : «*Aide médicale de l'Etat, oui à l'exception sanitaire française !*» Cette tribune s'opposait à la suppression de l'AME.

A l'époque, la droite sénatoriale, majoritaire, Bruno Retailleau étant président du groupe LR, avait réussi à introduire la suppression du dispositif, avant que l'article ne soit retiré de la loi. Le gouvernement avait néanmoins promis de se pencher sur une réforme et une mission d'évaluation avait été confiée à l'ancien ministre socialiste de la santé Claude Evin et à l'ancien préfet et homme de droite Patrick Stefanini.

Ses conclusions, publiées le 4 décembre 2023, confirmaient «*l'utilité sanitaire*» de l'AME et mettaient en garde contre le «*risque important de renoncement aux soins*» que comporterait son remplacement par une aide médicale d'urgence, qui «*aurait pour triple impact une dégradation de l'état de la santé des personnes concernées, des conséquences possibles sur la santé publique et une pression accentuée sur les établissements de santé*».

Le rapport rappelait en outre l'important taux de non-recours à l'AME (51 %, selon une étude de 2019) et, contrairement à une idée avancée par M. Retailleau sur le plateau de TF1, les rapporteurs ne confirmaient pas que l'AME attire des flux migratoires. Gabriel Attal, alors premier ministre, avait promis des réformes d'ordre réglementaire sur la base de ce rapport, mais la dissolution de l'Assemblée a empêché ce chantier. Pour Christian Reboul, de Médecins du monde, «*le rapport Evin-Stefanini a tranché le débat. Il est regrettable de voir le ministre de l'intérieur se transformer en ministre de la santé*». «*Je pense que le gouvernement n'aura pas de majorité parlementaire sur l'AME*», estime un cadre de la Place Beauvau.

Si elle suscite l'unanimité contre elle au sein du corps médical, la suppression de l'AME – ou la restriction de sa portée – est un leitmotiv politique. En 2019, le gouvernement d'Edouard Philippe avait instauré un délai de carence de neuf mois avant que les bénéficiaires de l'AME puissent accéder à certains soins non urgents. Sous la présidence de Nicolas Sarkozy, un droit de timbre de 30 euros avait été instauré, puis supprimé par la gauche en 2012.

Le 17 septembre, un groupe de députés LR emmenés par la députée de l'Orne Véronique Louwagie a déposé une proposition de loi sur l'AME. Elle vise à exclure de la qualité d'ayant droit les conjoints des bénéficiaires, ainsi que «*les personnes frappées d'une mesure d'éloignement du territoire*», ou à élargir les soins soumis à un délai de carence de neuf mois et à empêcher l'obtention de réductions tarifaires dans les transports pour les bénéficiaires de l'AME. ■

JULIA PASCUAL